

**Fiche de poste Coordonnateur
d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire TFC
(Troubles des Fonctions Cognitives)
au lycée professionnel Pierre-Gilles de Gennes
de Cosne sur Loire**

Cadre d'emploi

Référence : Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Ses objectifs sont de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Conditions requises

Un enseignant du second degré, ou du premier degré, est affecté sur le dispositif en tant que coordonnateur d'ULIS.

Il doit être titulaire du CAPPEI (avec le module de professionnalisation « coordonnateurs ULIS » ou d'un diplôme de certification spécialisée antérieur à celui-là) ou bien s'engager à le préparer.

Missions

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées sur son projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Gérer l'ensemble des actions de regroupement et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves ;
- Participer aux Équipes de Suivi de Scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent pour rendre compte de l'avancée des PPS de chacun des élèves ;
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
- Planifier les rencontres avec les familles ;
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'établissement ;
- En lycée professionnel, rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise, afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante en vue d'une insertion professionnelle ;
- Le coordonnateur planifie les interventions du personnel AESH-Co ;
- Être « personne ressource » au sein du lycée professionnel ;
- Actualiser ses connaissances.

Compétences pour occuper le poste

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Bonne connaissance de la voie professionnelle en LP, bonne connaissance des parcours d'orientation et des études ;

- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Capacités à travailler en équipe ;
- Capacités à différencier ;
- Attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle ;
- Discrétion, confidentialité et devoir de réserve ;
- Adaptabilité à des situations variées ;
- Disponibilité.

Caractéristiques

Enseignant du second degré (PLP), vous effectuerez 18 heures d'enseignement en ULIS. Professeur des Écoles, vous effectuerez 21 heures.

Votre première mission sera celle d'un enseignement visant à proposer aux élèves handicapés, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap. Ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Vous rédigerez un rapport d'activité annuel sous l'autorité du chef d'établissement. Ce rapport sera remis au chef d'établissement ainsi qu'à l'inspecteur ASH. Il sera un élément constitutif de l'évaluation de votre pratique d'enseignement.

Enfin, un projet de l'ULIS devra être rédigé dans la première année d'exercice et actualisé tous les ans en fonction des élèves accueillis. Ce projet sera remis au chef d'établissement, à l'inspecteur ASH ainsi qu'à la CDAPH qui s'appuie sur celui-là pour orienter les élèves.

Contacts pour information

Alexandre Michon, Conseiller Pédagogique ASH : alexandre.michon@ac-dijon.fr 03.86.71.70.29

Marie Peyre, Coordinatrice d'ULIS LP au lycée P. Bérégovoy : mary-rose.pauillat@ac-dijon.fr

Pour postuler

Envoyer pour le 18 mars 2022 (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.ien58@ac-dijon.fr

Remarque spécifique :

Ce poste est vacant.